



D.E.J.E.P.S PERFECTIONNEMENT EQUESTRE

Mention Sports Equestres

Chazey sur Ain (01)

« *Mon métier et mon art, c'est vivre* »

Michel Eyquem De Montaigne



Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr



PRESENTATION DU DOSSIER

- *Plaquette de présentation du DEJEPS Perfectionnement Sportif Mention Sports Équestres*
- *Objectifs Pédagogiques*
- *Financement*
- *Accessibilité aux personnes en situation de handicap*
- *Test d'Exigence Préalable TEP (indispensable pour entrer en formation).*
- *Organisation des tests de sélection spécifiques à l'Organisme de Formation*
- *Dispenses des Candidats*
- *Sélection des candidats*
- *Fiche d'inscription.*
- *Pièces à Joindre pour inscription*
- *Réservation de boxes*
- *Programme et devis de la formation*
- *Annexes*



Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
 N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Objectifs Pédagogiques :

A) Les missions du DEJEPS Perfectionnement Sportif Mention Sports Equestres :

- L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Objectif Opérationnel :

1- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique

- Il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent.
- Il encadre des publics sportifs dans le cadre de la compétition.
- Il encadre un groupe de stagiaires en formation.

2- Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation

- Il propose un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- Il met en œuvre les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- Il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;
- Il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;
- Il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;
- Il met en œuvre les situations formatives ;
- Il exerce la fonction de tuteur pour les stagiaires en formation.

3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure

- Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle
- Il participe aux actions de tutorat dans l'organisation ;
- Il représente l'organisation auprès des partenaires ;
- Il conçoit une démarche de communication ;
- Il planifie l'utilisation des espaces de pratiques ;
- Il organise la maintenance technique ;
- Il contrôle le budget des actions programmées ;
- Il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- Il formalise des bilans techniques et sportifs.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Capacités et compétences attestées :

1

- Réguler son intervention en fonction des publics ;
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- Encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques.

2

- Adapter l'organisation de la sécurité des sportifs en fonction de leur niveau ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline ;
- Conduire une démarche d'enseignement ;
- Conduire une démarche d'entraînement ;
- Conduire des actions de formation.

3

- Concevoir le projet d'action de la structure ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Animer une équipe de travail ;
- Promouvoir les actions programmées ;
- Gérer la logistique des programmes d'action ;
- Animer la démarche qualité.

B) Publics Concernés :

1) ➔ Vous êtes titulaire d'un BPJEPS/BEES ayant un bon niveau technique dans une discipline, validé par un test technique ou par des performances significatives en compétition.

2) ➔ Vous êtes candidats non titulaire d'un diplôme d'encadrement mais pouvant démontrer un bon niveau technique dans la discipline, validé par un test technique ou par des performances significatives en compétition et des compétences pédagogiques validées par un test pédagogique. L'entrée en formation nécessite la validation d'exigences techniques pédagogiques préalables.

Vous êtes libre de choisir l'établissement d'alternance et votre tuteur. Si nécessaire, nous pouvons vous aider dans cette démarche.

C) Durée :

La formation est prévue sur 12 mois, à raisons de 2 jours par semaine : lundi / mardi hors vacances scolaires soit 700 h de formation en OF et 500 h en entreprise.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

D) Effectifs :

Minimum 8 élèves – Maximum 20 élèves

Financements :

En fonction de votre parcours personnel :

- Contactez votre pôle emploi, plus de 26 ans
- Contactez votre mission locale, moins de 26 ans
- Contrat d'Apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Contrat région
- Transition Pro
- VIVEA
- CPF

Tarifs :

Devis ci-joint

- Attention ! Le devis joint représente le coût de formation maximum, hors équivalences.
- Possibilité d'allègements

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre cette formation

- La DRJSCS a mis en place une procédure permettant de faire une demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent suivre une formation, animateur Enseignant, BPJEPS ou DEJEPS.
 - Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Étapes de la procédure appliquée :

- La demande d'aménagements des épreuves doit être effectuée en amont des épreuves et de l'entrée en formation.
- Un dossier téléchargeable doit être complété. Ce dossier doit être accompagné impérativement d'un avis médical d'un médecin agréé par la fédération française handisport (FFH) et la fédération française de sport adapté (FFSA), ou du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Dès le dossier complété, il appartient au candidat de sélectionner un organisme de formation.
- L'organisme de formation sélectionné doit ensuite proposer les modalités d'aménagements des épreuves au vu de l'avis médical dédié. Dans le cadre des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), cette démarche s'applique aux organismes organisateurs desdits TEP.
- L'organisme de formation transmet à la direction régionale, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale pour accord, la demande du candidat accompagnée de l'avis médical et des aménagements proposés.
- A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRJSCS, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
- En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr



SELECTION DES CANDIDATS

A - Modalités de sélection des candidats conformes aux exigences préalables à l'entrée en formation figurant dans l'arrêté de spécialité :

Les Pré requis pour présenter la sélection propre à l'organisme de formation sont :

→ Attestation de formation aux premiers secours

→ Un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins de trois mois

→ Attestation de réussite des Test d'Exigence Préalable, ou faire la procédure de demande d'attestations de résultats en compétition de la DTN permettant d'obtenir : 1. La dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation (Cf. : arrêtés du 25 Janvier 2011)

▪ L'entrée en formation d'un candidat au diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialisé « Perfectionnement Sportif », mention « Sport Equestre » est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 25 Janvier 2011.

Les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) regroupent l'ensemble des conditions à remplir par le candidat pour suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder au DEJEPS perfectionnement sportif, mention sports équestres, et notamment la validation des Tests d'Exigences techniques et pédagogiques Préalables à l'entrée en formation (TEP).

B - Conditions d'inscription :

→ Être âgé(e) de 18 ans révolu,

→ Disposer d'un cheval (ou de 2 chevaux), 6 ans minimum, pour les TEP techniques (CSO et Dressage). Le cheval du support choisi, présenté et validé lors des tests de sélection, est obligatoire durant la formation.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr



Test d'Exigence Préalable :

Epreuve A1 : « Etre capable de démontrer une maîtrise technique d'un niveau Amateur 3 grand prix du règlement du « Dressage » ou niveau équivalent. Les candidats devront disposer de leur propre cavalerie.

Lieu : Pôle de Formation Equestre Quartier les Blâches 725 chemin la Quarrée 26700 Pierrelatte

Modalités de mise en œuvre :

- Épreuve : Réalisation de la reprise de dressage de niveau Amateur 3 Grand Prix.
- Tenue et Harnachement conformes au règlement de Dressage en vigueur au moment du passage du test.
- Respect des conditions réglementaires d'élimination.
 - Détente en autonomie
 - Déroulement de l'épreuve.

Epreuve A2 : « Etre capable de démontrer une maîtrise technique d'un niveau Amateur 2 grand prix du règlement du « Sauts d'Obstacle » ou niveau équivalent. Les candidats devront disposer de leur propre cavalerie.

Lieu : Pôle de Formation Equestre Quartier les Blâches 725 chemin la Quarrée 26700 Pierrelatte

Modalités de mise en œuvre :

- Épreuve : Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 2 Grand Prix (ou de niveau équivalent).
- Normes techniques : Cotes : 1,05 m/12 obstacles minimum dont 2 combinaisons (un double et un triple), rivière facultative. Vitesse réglementaire.

Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test. Respect des conditions réglementaires d'élimination.

- Détente en autonomie - Déroulement de l'épreuve. Le choix de l'épreuve sera soumis à la validation du jury (proposition de parcours d'obstacle) - Restitution du jury : préconisations aux candidats non retenus et conseils de formation pour les candidats retenus

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Epreuve A3 : « Etre capable de conduire d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat ».

Lieu : Pôle de Formation Equestre Quartier les Blâches 725 chemin la Quarrée 26700 Pierrelatte

**VERIFICATION DES EXIGENCES TECHNIQUES PREALABLES
A L'ENTREE EN FORMATION
DEJEPS PERFECTIONNEMENT SPORTIF - MENTION SPORTS EQUESTRES**
Test A3 Pédagogique

Date : _____ **Lieu :** _____
Candidat : _____ **Nom :** _____ **Prénom :** _____

Déroulement

- Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum – Durée : 20 minutes
- Entretien d'une durée de 10 minutes maximum

Discipline support du test :

| CCE | CSO | Dressage | Hunter |
|--|----------------------------|--------------|--------|
| Critères | Niveau de maîtrise atteint | Commentaires | |
| Gestion de la sécurité des cavaliers, des chevaux et des tiers | /5 | | |
| Pertinence de l'utilisation de l'espace et de l'aménagement du terrain | /5 | | |
| Cohérence dans le choix et l'enchaînement des mises en situations | /5 | | |
| Gestion du groupe : qualité de l'animation, adaptation du rythme | /5 | | |
| Adaptation du mode de communication pour favoriser l'implication des cavaliers | /5 | | |

ENTRETIEN

| | | |
|--|------------|--|
| Objectivité de l'autoévaluation et pertinence de l'analyse | /5 | |
| Total | /30 | |

Validation :

Pour valider le test pédagogique A3, le candidat doit obtenir un total $\geq 18/30$ et critère de gestion de la sécurité $\geq 3/5$

| | | |
|------------|---------------|-------------------|
| Décision : | VALIDÉ | NON VALIDÉ |
|------------|---------------|-------------------|

Signatures des évaluateurs :

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

C – Sélection :

→ Test Complémentaire aux candidats ayant obtenu les TEP par validation d'acquis

1 – Un test pratique complémentaire, spécifique à chaque mention.

Test pratique Mention CSO : Enchaînement d'un parcours de type Amateur 2 Grand Prix

Test pratique Mention Dressage : Présenter un cheval sur le plat, avec des difficultés de la reprise Amat 3 Grand Prix.

Test pratique Mention CCE : Enchaînement d'un parcours de Cross + présentation du cheval sur le plat avec des difficultés de la reprise de dressage du CCE niveau Amat 2.

2 – un test pédagogique :

Tests Pédagogique : Objectif de séance tiré au sort lors de l'entretien. Vous disposerez de 20 min de séance avec trois élèves de l'organisme de formation pour nous permettre d'évaluer vos compétences pédagogiques.

3 - une épreuve écrite :

Une petite rédaction de quelques lignes présentant votre projet professionnel

4 – un entretien de motivation :

- Adéquation entre le projet professionnel et la réalité du métier
- Connaissance des contraintes inhérentes au système de formation
- Faculté à pouvoir s'intégrer dans une formation
- Garantie de financement

→ Les tests de pré-sélection se déroulent sur 1 journée. Le candidat se présente avec un ou plusieurs chevaux pouvant répondre aux critères demandés.

Tarif : 200 €

Possibilité de louer un box pour la journée : 30 € (à préciser au moment de l'inscription).

→ Documents à fournir : CV + lettre de motivation

→ Entretien Présenter votre CV et lettre de motivation. Exposer vos motivations professionnelles pour ce diplôme (projet professionnel, financement envisagé...)

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr



DISPENSE DES CANDIDATS

Les dispenses peuvent porter sur tout ou partie des tests préalables à l'entrée en formation, des tests préalables à la mise en situation pédagogique ou de tout ou partie d'une modalité certificative d'une unité capitalisable (UC).

Vous pouvez vous reporter à la page 5 de [l'Arrêté du 21 septembre 2018](#) pour connaître les équivalences (tableaux figurant dans les annexes)

A) Exigences techniques préalable en l'entrée en formation :

➔ Est dispensé de la vérification des exigences techniques préalables à l'entrée en formation les candidats justifiant de :

Dispense des TEP techniques :

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS ou de l'UC 4 devra en faire la demande par mail auprès de la Fédération Française d'Équitation, à l'adresse formation@ffe.com et joindre la copie à son dossier de candidature.

B) Exigences pédagogiques préalable en l'entrée en formation :

➔ Est dispensé de la vérification des exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation le candidat titulaire du BPJEPS mention Activités Équestres.

Les candidats titulaires d'un Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport devront envoyer la copie de leur diplôme avec le dossier de candidature afin d'être dispensé du TEP pédagogique

Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5



FICHE D'INSCRIPTION 2024

FORMATION DEJEPS CHAZEY SUR AIN

CANDIDAT :

- Nom :
- Prénom :
- DateLieu de naissance :
- Département :Numéro sécurité sociale :
- Adresse :
- Code postal & Ville:
- Téléphone :
- Mail :
- Diplômes:.....N° de licence FFE
- Mention : Obstacle Complet Dressage Hunter

Entreprise et Lieu d'alternance envisagé (centre Equestre)

- ⇒ NOM Entreprise :
- ⇒ Adresse :
- ⇒ Nom du Tuteur
- ⇒ N° de Téléphone Mail @ :
- ⇒ N° Carte ProN° de Licence :
- ⇒ Diplôme du Tuteur Année d'Obtention.....
- ⇒ Statut du stagiaire (financement)

Situation Actuelle :

- Scolarité ou Universitaire :date de fin de Scolarité
- Activité Professionnelle
- Demandeur D'EmploiDate d'inscription
- Autres (Préciser)

Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Conditions générales de vente

- Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le PFE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection.

A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par le PFE.

Article 1. : CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite au PFE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation: A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, Le PFE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection: Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement: Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. Le PFE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation: Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé au PFE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le PFE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer le PFE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par le PFE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par le PFE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests.

- toute demande d'annulation reçue par le PFE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait du PFE : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, le PFE propose un report des tests ou un

remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

Le PFE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant. Dans ce cas, le PFE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, le PFE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5



DEVIS DE FORMATION

Formation DEJEPS du 04 Novembre 2024 au 31 Décembre 2025

| UC | INTITULE | TOTAL HEURES O.F | TOTAL HEURES Entreprise | Montant par UC |
|-----------------------|---|------------------------|-------------------------------|-------------------|
| UC1 | Etre Capable de concevoir un projet de perfectionnement | 125 | 50 | 1500 € |
| UC2 | Etre Capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement | 125 | 150 | 1500 € |
| UC3 | Etre Capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en sports équestres | 200 | 150 | 2400 € |
| UC4 | Etre Capable d'encadrer les sports équestres en sécurité | 250 | 150 | 3000 € |
| | | 700 | 500 | 8400 € |
| Positionnement | | 7 | | 84 |
| Certification | | 28 | | 336 € |
| TOTAL | | 735 | 500 | 8820 € |

Soit 735 heures en OF à 12 euros = 8820 euros

Total Formation : 8820 euros

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

| | |
|---|---------------------|
| <u>Partie réservée à l'administration</u> | |
| Dossier reçu le : | Complet – Incomplet |
| Dossier retourné le : | |
| Dossier reçu à nouveau le : | Complet - Incomplet |

| Pièces à joindre pour tous les candidats | |
|---|--|
| | Fiche d'inscription |
| | Attestation de formation aux premiers secours (PSC1 / AFPS) ou tout titre équivalent |
| | Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation (datant de moins de trois mois) |
| | 1 photo d'identité (Nom et Prénom au dos) |
| | Une photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso (ou titre de séjour pour les étrangers) |
| | Curriculum vitae |
| | Lettre de motivation manuscrite |
| | Une photocopie de la licence FFE (en cours de validité) |
| | Chèque de frais Administratifs et d'entrée en formation de 200 € à l'ordre du PFE (Un chèque daté et signé - non remboursable hors délai de rétractation) |
| | Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc). |
| | Une photocopie recto-verso de votre attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr) |
| | Pour les Français de moins de 25 ans : Attestation de recensement et certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense |
| | Photocopie des diplômes donnant droit à des équivalences |
| | Photocopie de l'attestation de satisfaction aux exigences préalables à l'entrée en formation, liées au niveau de pratique équestre professionnelle (annexe III de l'arrêté du 28 juin 2003) ou diplôme donnant l'équivalence des exigences préalables |
| | Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRDJSCS de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation). |

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 - 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5



Informations complémentaires

Les stagiaires sont assurés durant leur formation en :

- ✓ Responsabilité civile, pour les dommages causés à autrui dont ils seraient responsables dans le cadre de leur formation
- ✓ Individuelle accident, pour les dommages qu'il se causerait à lui-même ou dont il serait la victime dans le cadre des activités de formation

Les stagiaires doivent s'assurer par eux même en :

- ✓ Assurance sociale (maladie et accident de la vie privé)
- ✓ Complémentaire santé et accident si les garanties proposées leur semblent insuffisantes
- ✓ Responsabilité civile pour tous les cas où leur responsabilité personnelle pourrait être engagée

IMPORTANT

Vous devez être âgé de **18 ans** le jour de l'entrée en formation.

Vous devez être en possession du **galop 7** pour l'inscription aux tests.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité et vous sera retourné.

Le **dossier complet** doit nous parvenir 15 jours avant les tests d'entrée.

Tests des exigences préalables et d'entrée en formation **le Juin 2024**

Une convocation vous sera adressée précisant le déroulement des tests.

Formation du

04 Novembre 2024 au 31 Décembre 2025

Demande d'inscription au Test de Sélection le

Je soussigné(e)..... sollicite mon inscription aux tests de sélection organisés par le Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte à la formation DEJEPS Perfectionnement Équestre Mention Sports Équestres pour l'année 2024-2025.

Fait à, le

Signature du candidat :

Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5



Réservation de box :

Nom:.....

Prénom :.....

Portable :

E-mail :

Adresse de facturation :.....

La facturation du box sera faite obligatoirement au nom du stagiaire afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.

Date d'arrivée du cheval : __ / __ / __ Date de départ du cheval : __ / __ / __

Discipline :.....

NOM DU CHEVAL :

N° SIRE : (7 chiffres + 1 lettre)

Paille Copeaux (supplément de 5,60€/jour) Sexe : Male - Femelle - Hongre

Adresse de provenance du cheval :

Date d'arrivée du cheval : __ / __ / __ Date de départ du cheval : __ / __ / __

Discipline :.....

NOM DU CHEVAL :

N° SIRE : (7 chiffres + 1 lettre)

Adresse de provenance du cheval :

Paille Copeaux (supplément de 5,60€/jour) Sexe : Male - Femelle - Hongre

Avis vétérinaire : Cette réservation doit être obligatoirement accompagnée d'une photocopie des vaccinations (Grippe/Tétanos) et du signalement du cheval, La vaccination Rhino sera obligatoire lors de l'entrée en formation.

Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé. Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Date et signature :

« Lu et approuvé »

Pôle de Formation Équestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5



Annexe 1

Aide au Financement : Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

A • Demandeur d'emploi : Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- **Le contrat d'Apprentissage ou de Professionnalisation** : ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur.

- **Le CPF** : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.

- **Les aides Pôle emploi :**

- o Action de formation préalable au recrutement
- o Action de formation collective
- o Aide individuelle à la formation (AIF)

- **Les autres acteurs locaux :**

- o Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans
- o Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

B • Salarié :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle.

Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- **Le CPF (à l'initiative du salarié) :** tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Pour des formations éligibles au CPF.

- **Le CPF de transition (à l'initiative du salarié) :** permettre à tout salarié de changer de profession. Pour des formations éligibles au CPF.

- **Le dispositif Transition Pro :** permettre au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié.

- **L'accompagnement à l'effort de formation :** pour les entreprises de moins de 50 salariés.

C • Dirigeant et Travailleur indépendant :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

D • Personne en situation de handicap :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

**Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.
Nous vous accompagnerons dans toutes vos démarches !**

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

Annexe 2

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 EC de concevoir un projet d'action :

OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel

OI 111 : EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative.

OI 112 : EC de participer à des diagnostics sur un territoire.

OI 113 : EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales.

OI 114 : EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés.

OI 115 : EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux.

OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action

OI 121 : EC d'impliquer les bénévoles dans la conception.

OI 122 : EC de définir les objectifs d'un projet d'action.

OI 123 : EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics.

OI 124 : EC d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives.

OI 125 : EC de concevoir des démarches d'évaluation.

OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

OI 131 : EC de composer une équipe d'intervenants.

OI 132 : EC d'élaborer un budget prévisionnel.

OI 133 : EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action.

OI 134 : EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel.

UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

OI 21 EC d'animer une équipe de travail

OI 211 : EC de participer au recrutement de l'équipe.

OI 212 : EC d'animer les réunions au sein de l'organisation.

OI 213 : EC de mettre en œuvre les procédures de travail.

OI 214 : EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation.

OI 215 : EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation.

OI 216 : EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

OI 22 EC de promouvoir les actions programmées

OI 221 : EC de représenter l'organisation.

OI 222 : EC de concevoir une démarche de communication.

OI 223 : EC de participer aux actions des réseaux partenaires.

OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action

OI 231 : EC de contrôler le budget des actions programmées.

OI 232 : EC de gérer les partenariats financiers.

OI 233 : EC de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels.

OI 234 : EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers.

OI 235 : EC d'anticiper les besoins en termes logistique.

OI 236 : EC d'organiser la maintenance technique.

OI 24 EC d'animer la démarche qualité

OI 241 : EC de veiller au respect des procédures de travail.

OI 242 : EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité.

OI 243 : EC d'effectuer le bilan des actions réalisées.

UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline

OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement

OI 311 : EC de définir une progression pédagogique dans une discipline.

OI 312 : EC de conduire un enseignement dans une discipline.

OI 313 : EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public.

OI 314 : EC d'évaluer un cycle d'enseignement.

OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement

OI 321 : EC de définir le plan d'entraînement.

OI 322 : EC de conduire l'entraînement dans une discipline.

OI 323 : EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition.

OI 324 : EC d'évaluer le cycle d'entraînement.

OI 33 EC de conduire des actions de formation

OI 331 EC d'élaborer des scénarios pédagogiques.

OI 332 EC de préparer les supports de ses interventions.

OI 333 EC de mettre en œuvre une situation formative.

OI 334 : EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires.

OI 335 EC d'évaluer des actions de formation.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

UC 4 EC d'encadrer la discipline sportive X en sécurité

OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques

OI 411 : EC d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline.

OI 412 : EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique.

OI 413 : EC d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique.

OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

OI 421 : EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant.

OI 422 : EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.

OI 423 : EC de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

OI 431 : EC d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique.

OI 432 : EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique. OI 433 : EC d'assurer la sécurité passive des équipements.

OI 434 : EC de prévenir les comportements à risque.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

Annexe 3

PRINCIPE D'ÉVALUATION / CERTIFICATION :

L'évaluation se pratique à l'entrée, en cours et en fin de session. Cela oblige toutes les parties intéressées par la formation à s'accorder sur la définition précise de ces compétences. Elle prend alors valeur de contrat, tant pour les formateurs qui indiquent vers où ils conduisent les apprenants, que pour ces derniers qui connaissent dès lors dans le détail les enjeux de la formation.

Evaluation d'entrée, évaluation formative, évaluation certificative sont des instruments indissociables d'un dispositif de formation modulaire :

* A l'entrée en formation, il s'agit d'évaluer le public, les différents niveaux, les compétences déjà possédées. **L'évaluation d'entrée** va permettre de valider les Pré-acquis et de construire les parcours d'apprentissages.

* Au cours de la formation, on fera appel aux **évaluations formatives** pour adapter son déroulement. D'une part, les formateurs feront des indications sur l'impact de la formation. D'autre part, les formés pourront se situer par rapport aux objectifs à atteindre.

* Enfin, **l'évaluation sert à certifier** que les objectifs sont atteints dans le cadre de la délivrance du diplôme. Elle portera sur l'atteinte des objectifs jugés indispensables à l'exercice du métier de moniteur d'équitation. Comme ces objectifs sont connus à l'avance, chaque stagiaire sait à quoi il se prépare durant la formation. Il peut à tout moment mesurer le chemin qui lui reste à parcourir avant d'être capable de réaliser les performances visées.

L'évaluation n'est donc jamais conçue comme un piège mais comme un instrument de mesure.

En complémentarité de ces évaluations centre, des évaluations des Capacités et Compétences Professionnelles sont effectuées lors des séquences pratiques en entreprise.

Les Outils d'Evaluation :

Grilles d'Evaluation :

Pour chaque évaluation, un document est produit sous la forme :

- Grilles de synthèse des acquis (Savoirs de Base : Lire / Ecrire / Parler / Compter /Raisonner)
- Grilles des Savoirs Techniques : Qualités Personnelles Requises/ Connaissances et Compétences Techniques Acquis.
- Grille des Comportements : Degré d'Investissement / d'Autonomie / Image de Soi / Relations au Groupe / Respects des Normes Sociales.

Ces Grilles servent de supports d'échanges d'informations lors des Réunions Pédagogiques.

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

TABLEAU RECAPITULATIF DES CERTIFICATIONS

| Objectif terminal d'intégration | Objectif intermédiaire | Modalités de certifications (extraits de l'annexe III de l'Arrêté du 31 octobre 2016) |
|---|--|--|
| UC 1 Concevoir un projet d'action | Analyser les enjeux du contexte Professionnel | <p>Projet de perfectionnement sportif :</p> <p>→ Transmission par le candidat d'un dossier, dans les conditions fixées par le DRJSCS, explicitant la conception et la coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans les sports équestres assortis de son évaluation</p> <p>→ Présentation orale portant sur le projet d'animation d'une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum.</p> <p>Le candidat peut, lors de la soutenance, utiliser un support vidéo.</p> |
| | Formaliser les éléments du projet d'action Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet d'action | |
| UC 2 Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action | Animer une équipe de travail | |
| | Promouvoir les actions Programmées Gérer la logistique des programmes d'action Animer la démarche qualité | |
| UC 3 Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans les sports équestres | Conduire une démarche d'enseignement | <p>1° Conduite d'une séance d'apprentissage :</p> <p>→ Conduite de tout ou partie d'une séance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thème, niveau et public précisés au candidat par les évaluateurs dans la discipline choisie par le candidat ; • 4 cavaliers au moins, de niveau ≤ Galop 4 ; • 30 mn maximum ; <p>(le candidat dispose d'1 heure pour la préparation de séance, l'aménagement de l'aire d'évolution et la prise en charge des cavaliers).</p> <p>→ Entretien de 15 mn maximum.</p> <p>2° Conduite d'une séance d'optimisation :</p> <p>→ Conduite de la séance, dans la discipline choisie par le candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observation d'un couple de niveau Amateur ou équivalent – 10 mn maximum • Présentation par le candidat de son diagnostic et formulation des objectifs de séance - 5 mn • Conduite de séance d'optimisation – 30 mn maximum <p>→ Entretien de 15 mn maximum.</p> |
| | Conduire une démarche d'entraînement Conduire des actions de formation | |
| UC 4 Encadrer les sports équestres en sécurité | Réaliser en sécurité les démonstrations techniques | <p>Démonstration technique commentée</p> <p>→ Réalisation de la démonstration technique, dans la discipline choisie par le candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposé par le candidat des difficultés techniques présentées (proposition complétée le cas échéant par les évaluateurs) – 5 mn maximum • Présentation des difficultés techniques de niveau Amateur 2 minimum – 10 mn maximum • Analyse de la prestation et formulation d'objectifs de travail – 5 mn maximum • Réalisation de la séance de travail commenté – 20 mn Maximum <p>→ Entretien de 15 mn maximum.</p> |
| | Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers | |

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmarek-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

Annexe 4

| Durée (heures) | Module A: ENTREPRISE | FORMATEURS |
|----------------|---|--|
| 14 h | A1 Le sport en France | <p>Peggy Kaczmareck-Briand Instructeur d'équitation (BEES 2^{ème} degré) Formatrice professionnelle</p> <p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Elsa Perin -Sartre Monitrice d'équitation (BEES 1^o) Formatrice professionnelle</p> <p>Alexandra Primo-Curtet Monitrice d'équitation (BEES 1^o) Formatrice professionnelle</p> <p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Adrien Brechu Formateur Professionnel</p> |
| | Fonction éducative, valeur | |
| | Le dopage | |
| | La violence dans le sport | |
| | Réglementation | |
| | L'encadrement | |
| | Responsabilité | |
| Assurance | | |
| 7 h | A2 L'environnement des activités équestres | <p>Elsa Perin -Sartre Monitrice d'équitation (BEES 1^o) Formatrice professionnelle</p> |
| | Institutions du sport et de la filière équestre | |
| 7 h | A3 Culture Equestre | <p>Alexandra Primo-Curtet Monitrice d'équitation (BEES 1^o) Formatrice professionnelle</p> |
| | Histoire de l'équitation | |
| 14 h | A5 Les publics | <p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Adrien Brechu Formateur Professionnel</p> |
| | Types de public | |
| | Connaissances des publics | |
| 14 h | A6 Organisation de compétition | |
| | Circuit | |
| | Réglementation | |
| | Organisation fédérale | |
| 35 h | A4 L'entreprise | <p>Eloise Lepine Responsable Communication Parc du Cheval</p> <p>Et / Ou (en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Peggy Kaczmareck-Briand Instructeur d'équitation (BEES 2^{ème} degré) Formatrice professionnelle</p> <p>Et / Ou en fonction des disponibilités de l'intervenant) :</p> <p>Sophie Guibal Formatrice professionnelle</p> |
| | Social | |
| | Juridique | |
| | Fiscal | |
| | Financier | |
| | Etude de marché | |
| | Marketing | |
| | Responsabilité/ Réglementation | |
| | Management | |
| | Communication | |
| | Ressources financières | |

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

| Durée (heures) | Module B: PEDAGOGIE | FORMATEURS |
|--------------------------------------|---|---|
| 35 h | B1 Méthodes et stratégies pédagogiques | Alexandra Primo-Curtet Formatrice professionnelle |
| | B2 La sécurité des pratiquants | |
| 147 h | B3 La performance | Christian Curtet Cavalier professionnel |
| | B4 Méthodologie de l'entraînement | |
| | B5 Progression technique | Claire Fontanel Cavalière Professionnelle |
| | B6 Relation entraîneur/ cavalier | |
| | B7 Plan de formation | |
| B8 Outils d'évaluation et régulation | François Lemiere Cavalier Professionnel | |
| 35 h | B9 Communication | Sophie Guibal Formatrice professionnelle |
| | B10 Coaching | |
| | B11 Dynamique de groupe | |
| | B12 Gestion du temps | |
| | B13 Débriefing | |

| Durée (heures) | Module C OPTIMISATION- PERFORMANCE | FORMATEURS |
|---------------------------|--|--|
| 221 h | Technique | Christian Curtet Cavalier Professionnel |
| | C1 Vocabulaire technique | |
| | C2 Perfectionnement technique | Claire Fontanel Cavalière Professionnelle |
| | C3 Progression technique du cheval | |
| C4 Planification sportive | Sylvie Poulain Cavalière professionnelle | |
| 35 h | C5 Préparation mentale du cavalier | Sophie Guibal Préparateur mental, coaching Cavalier professionnel |
| 21 h | C6 Le travail à pied | Christian Curtet Le travail à pied et aux longues rênes Formatrice professionnelle |
| 45 h | C7 L'équidé | Intervenants professionnels <i>(dont un vétérinaire, un juge d'Obstacle, chef de piste et SHF, un avocat spécialisé dans la vente des équidés, un ostéopathe équin)</i> Erick Servy Ericka Sublime <i>Nutritionniste</i> <i>Ostéopathe</i> |
| | Alimentation | |
| | Pathologies | |
| | Soins | |
| | la vente d'équidé | |
| | Le transport d'équidé | |
| | Prévention des risques | |
| Biomécanique du cheval | | |

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba

Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5

| Durée (heures) | Module D LA FORMATION PROFESSIONNELLE | FORMATEURS |
|-----------------------|--|---|
| 35 h | D1 Méthodes et Outils de formation | Peggy Kaczmareck-Briand Formatrice professionnelle |
| | D2 Financement de formation | |
| 35 h | D4 Accompagnement pédagogique et méthodologique | Elsa Perin Formatrice professionnelle Nicolas Sanson Formateur professionnel |

| | |
|--|-------------------|
| DUREE TOTALE DE FORMATION EN CENTRE | 700 heures |
|--|-------------------|

Annexe 5

Descriptif Formation DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Sports Equestres

| Format | Dates | Durée en Organisme de formation | Durée en entreprise | Durée consacrée à l'UC3 (pour non titulaire du BPJEPS) |
|---------------|--------------------------------|--|----------------------------|---|
| DEJEPS | 01/11/2024 au 30/11/2025 | 700 h (35h/sem) dont 35h en FOAD* | 330 h min / 665 h max | Dont 200 h |

*FOAD : Formation ouverte à distance

Pôle de Formation Equestre de Pierrelatte Ecurie Stella Di l'Alba
Siège social : Quartier les Blâches – Chemin de la Quarrée – 26700 PIERRELATTE
N° SIRET : 523 343 127 00016 code APE804 D N° habilitation 20ARAHABDE0001

Contacts pour renseignements complémentaires :

Peggy Kaczmareck-Briand 04.75.00.10.56 / 06.20.10.30.54

Adresse mail : direction@formation-equestre.com site internet : www.pole-formation-equestre.fr

Mise à jour le 15/02/2024 V5